TARIF D'ABONNEMENT, :

13 fr. 50. . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr. Tross mois. . . 15 fr. R IUHAIX-TOURGOING. TROIS MOIS. 48 fr. 50. SIX MOIS . 26 fr. NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — ARNE . I se autres Départements et l'Etrauger, les frais de poste en sus. e prix des Abonnements est payable d'abanne. Tout abonnement continue jusqu'à reception d'avis contraire.

BUREAUX & REDACTION

ABONNEMENTS & ANNONCES:

Rouldit, fur Neuve, 17. - Turcoing, rue des Poursins, 42

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. - A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.

à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co., place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28,
Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ROUBAIX. LE 12 DÉCEMBRE 1894

LE BUDGET DE LA JUSTICE A LA CHAMBRE

A LA CHAMBRE

« Hatez-vous lentement! » Ce précepte de
Boileau semble . être trop bien obéi par la
Chambre des députés dans la discussion de
la loi de finances. A peine la discussion générale aussi, s'est rouverte à propos du
ministère de la justice et des réformes de
l'organisation judiciaire.

Sans doute, c'est un usage respectable et
mème un droit sur lequel il faudrait veiller
s'il était menacé, que de profiter du vote du
budget pour poser au gouvernement des
questions diverses.

Mais elles devraient, semble-t-il, être
brèves et ne porter que sur le fonctionne-

son tribunal à un autre qui l'aura conservé y Pourra-t-il suspendre par décret l'inamovibilité des juges mis hors fonctions, racheter les charges supprimées où fixer les indemni tés à payer ? Non, évidemment. Pour tout cela il faudra une loi. Il faudra donc que la Chambre recommence à discuter en un temps plus propice.

Ne vautil pas mieux réserver pour des délibérations spéciales, plus larges et plus compétentes, les questions de cette nature qu'une discussion improvisée ne saurait en aucun cas résoudre ?

On aura beau voter la suppression des crédits : ce vote négatif ne fera pas faire un pas à la réforme. Ne serait-il pas plus logique, plus pratique et plus court de déposer un projet de loi, au lieu de provoquer une manifestation nécessairement stérile ?

LES « DESSOUS MINISTÉRIELS »

Encore la fameuse linte de Cornélius Herz.

On se rappelle que l'origine véritable de l'affaire de Panamt futtaremise à la commission d'enquéted la la provance du capitale Dreyfus; na sièger au conseil de guerre. Au conseil se pure propose de l'interior.

Al misuotau exige absolument que le huis-clos soit promone. In alloure la misuotaux exige absolument que le huis-clos soit promone. In alloure de la provise sembchecront la diveligation des preuves, que le ministre de la guerre a fait principation des preuves, que le ministre de la guerre de la guerre. Englis of des prates alle, distont sa décarte de logarer e que d'arche l'infaire de la guerre.

En somme, le général Macrier d'avoir schemes provoque les artistes de la Recette d'avoir schemes provoque les artistes de la Recette d'avoir schemes provoque les artistes de la Recette d'avoir scheme

Encere la fameuse linte de Cornélius Herz
On se rappelle que l'origine véritable de l'affaire de
Panama futla remise à la commission d'enquête de la
Chambre par M. Andrieux, au nom de Cornélius Herz,
d'une liste contenant les noms de onze deputés ou
sénateurs à qui le baron de Reinach avait remis de
l'argent; mais sur cette liste un nom avait été effacé
et remplacé par un X. Les amateurs de scandale s'en
donnérunt à cœur joie et ils tentèrent à plusierrs
reprises de comprometire, grâce à cet X. les hommes
les plus honorables et les plus respectés.
Dans un livre que vient de faire paraltre M. Vitrac
Desroziers, intitulé Dessous ministériets, l'auteur
fait connairre que le X. ... n'est autre que M. Granet,
ancien ministre des postes et télégraphes, qui fut
député des Bouches-du-Rhône jusqu'à l'année dernière et ne se représenta pas.

deputé des Bouches-qu'annone nière et ne se représenta pas. M. Andrieux a été interviewe à ce sujet. Il a dé-

claré qu'il devait se retrancher derrière le silence parce qu'il avait donné as pàrole de taire le nom de X..., mais il a slouté : Je ne confirmerai ni n'infra merai la déclaration de M. Vitrae. Cette réponse mérite d'eur e retanue, car précédem-ment M. Andrieux avait démenti chaque fois qu'on avait dit que ce X... couvrait telle ou telle personna-lité. Cette fois au contraire il ne veut ni démentir ni confirmer.

LECAPITAINEDREYFUS

Chambre des députés dans la discussion de la loi de finances. A peine la discussion genérale caussi, s'est rouverle à propos du ministère de la justice et des réformes de l'organisation judiciaire.

Sans doute, c'est un usage respectable et même un droit sur lequel il faudrait veiller s'il était menacé, que de profiter du voie du budget pour poser au gouvernement des questions diverses.

Mais elles devraient, semble-l-il, étre brèves et ne porter que sur lo fonctionne ment des services publics.

Ce qui parait facheux, ce qui va contre les réformes organiques que l'on poursuit, c'est de les proposer et d'en entamer la discussion à propos du budget. Il est certain que des réformes impliquant presque toujours des lois nouvelles ne peuvent ainsi aboutir, qu'on court le risque de bouleverser l'état actuel des choses sans l'améliorer, qu'on perd enfin un temps précieux et qui pourrait étré utilement réservé pour des études plus sérieuses et des décisions plus efficaces.

En veut-on un exemple topique? Plusicurs déunée ont demandé la suppression d'un certain nombre de tribunaux d'arrondissement, aqui obn entrer en débat sur le fond d'une semblable question qui touche à tant d'intérêts divers et complexes et qui, en tout état de cause, est d'une solution si diffelle?

Et-ij possible de résoudre cette question par voie budgétaire?

Quand on aura refusé le crédit, tout sera-til fait? Le pouvoir exécutif pourra-t-il pes réponse la province de son tribunal à un autre qui l'aura conservé et caracter le ples infianant is des finesements privé de son tribunal à un autre qui l'aura conservé et caracter le perfysis. Il soutiet qu'il y a entre les tolleux des montes de proposer et des entre les ministres de la pouvent et des finesements de la provenace de caracter le perfysis. Il decent de soute les officiers qu'on court le risque de réparde de l'individue de l'aura d'une collection de l'aura d'u

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

L'interrogatoire de Camille Dreyfus

Paris, 11 décembre. — M. Doppfer, juge d'instruction, a
longuement interrogé, cet après-midi, M. Camille
Dreyfus, directeur de la Nation, actuellement à Mazas.
M. Raoul Canivet a été entendu ensuite au sujet de la
plainte en diffamation déposée contre Portalis en fuite et
Dutailly, du Soir. A la suite de cette entrevue avec le
juge, M. Raoul Canivet a étendu sa plainte à M. Daurelle,
secrétaire général du Soir.

Les deux avocats de Marseille On sait que deux avocats de Marseille sont mélés à l'affaire Camille Dreyfus, et ont véritablement « flibusté: un de leurs clients.

Séance du mardi 11 décembre 1894
Présidence de M. DE MAHY, vice-président
La sèance est ouverte à 3 heures.
La Chambre adopte une résolution portant régit
le comple de la Chambre des députés pour l'ex-

1893.

Demande de poursuites contre M. Roux
La Chambre aborde ensule la discussion des consions du rapport de la commission charges d'exami
une demande en autorisation de pour-untes contre
député. La commission propose de repousser la mande.

une demandé en autorisation de pour-ulies contre un député. La commission propose de repousser la desamande.

M. D'Ucours. — Il s'agit d'une affaire grave, et d'une somme d'une huitsine de millions.

Je suis persuadé que l'honorabilité de M. Charles Roux ne saurait être nise en cause; le fait visé remonter à une époque antérieure à son entrée dans le monseil d'administration de Suez; mais il n'en est pas mons vrai que l'affaire a sa gravité.

M. Charles Roux a lut-même demandé que les pour-suites soient ordonnées; il ya denx cellègies qui se trouvent en présence: en effet, dans le trêtte hépithique.

(ohi obr) — Vous autier de macommunique l'article que les pour-suites soient ordonnées; il ya denx cellègies qui se trouvent en présence: en effet, dans le trêtte hépithique.

(ohi obr) — Vous autier de macommunique l'article que les passesses. — Vous ne pouvez mettre en cause, M. d'Hugues, des personnes qui ne sont pas visées par la demandé.

M. D'Hugues. — Des explications ont été promises à la Chambre, dans la séance du 18 juillet 48%; il ya en un colloque entre M. le ministre de la justice et M. Rouaner de pour cel l'affaire de Suez.

M. D'Hugues, la le fautrait pas, en voutant absondre un de nos collègues, risquer d'en condamner un autre.

M. ROUANET. — Il Sagissait d'une pétition et non de poursuites contre M. Charles Roux.

M. Govar, rapporteur. — Le Parlement a déjà repoussé à la demande de poursuites, et voire commission vous propose de la repousser de nouvelle intervention de M. d'Hugues, la Maigré une nouvelle intervention de M. d'Hugues, la

roire commission vous propose de la reposi-veau.
Malgré une nouvelle intervention de M. d'Hugues,
Malgré une nouvelle intervention de M. d'Hugues,
de annuel de poursuites est repons-ée à mains levées,
de contre épecure, une seule main se lève, celle de
le vicomte d'Hugues.

LE BUDGET DE 1895 MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La Chambre reprend la discussion du budget du min ère de la justice. M. Coper. — La réforme des tribunaux de premié

ordelit.

Ordeli

de frais avancée par le Trésor, les taxes allouées aux témoins, etc. Jo demande à la Chambre de prendre mon amendement en considération. Si. Bott. 1/2018, commissaire du gouvernement. Le gouvernement aurait été heureux de pouvoir accepter l'amendement de M. Gotteron, mais H. s'agit d'un crédit eprévision is il er crédit n'est pas épuisé, les sommes non dépenaées seront revoréées au Trésor. Pour les jugements par défaut, il est indispensable qu'ils soient signifiés pour avoir une valeur. En résumé, le commissaire du gouvernement demande à la Chambre de reponsser l'amendement: Il est répoussé à mains levées.

ia Chambre de reputation mains levées.
Le chapitre 14 est adopté.
Adoption de l'ensemble du budget du ministère de la Justice tiensemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du ministère de la Justice est consemble du budget du budge

d'ensemble du budget du ministère de la Justice est adopté.
Un amendement de M. Gotteron, abaissant de 10.000 fr. le crédit affecté à la gendarmerie pour ses missions judiciaires, est repousse,

Questions diverses
M. la Garde des Secaux dépose le projet dont nous avons parlé relaif aux engagements des jeunes gens de la Réminon pour l'expédition de Madagascar.
M. LE PRISIDENT.—J'ai reçu de M. Coulant une demande d'unterpellation sur le chauffage des trains ouvriers.
Sur la demande du ministre des travaux publées, elle est jointe à celle de M. Chauvin déjà renvoyée à un mois.

La séance est levée à 6 h. 35 et renvoyée à jeudi.

DANS LES COULOIRS A LA CHAMBRE ntiaques contre le général Mercier Les dissentiments ministècles

Paris, 11 désembre. L'article que le Figarze consacre ce matin au ministre de la guerre produit un effet poprine dans le monde politique. On en discute la rai-leur, le caractiere acerbe el presque comminatoire. Il est évadent que le « papier » du Figaro n'a pas dis-sipi les dissentiments ministériels que tont le monde con-naissant peu ou peint. Il n'y avait plus, depuis quelque lemps, une parfaite harmonie entre le général Mercier et

tere de la justice.

M. Coort. — La réforme des tribunaux de première instance ne peut se faire par voie budgétaire et jecomb attrai les amendements qui sont déposés: il y en a cinq.

M. LE GARDE DES SCRAUX. — Le gouvernement, d'accord avec la commission, reponse l'amendement de M. Viviant, tendant à une réduction de un million sur cetapitre.

On voie sur cet amendement. Le scrutin donne les résultats suivants:

Volants, 503; majorité absolue, 282; pour, 110; contre, volants, 503; majorité absolue, 282; pour, 110; contre, un projet de M. Pabbé Lemire.

Un passe à l'examen de l'amendement de M. l'abbé Lemire.

Un passe à l'examen de l'amendement de M. l'abbé Lemire tendant à une réduction de 200,000 fr. portant sur les tribunaux jugant le moiss d'affaires.

M. Lamendement de M. l'abbé Lemire.

Un passe à l'examen de l'amendement de M. l'abbé Lemire aucun traitment, mais il fair faire des économes de l'ament de l'amendement de M. l'abbé Lemire, tendant à une réduction de 200,000 fr. portant sur les tribunaux jugant le moiss d'affaires.

M. Lamendement aucun traitment, mais il fair faire des économes de l'ament de l'amentement, mais il faire des économes de l'amentement aucun traitment, mais il faire des économes de l'amentement aucun traitment aucun tr

voyés en disponibilité pour la reste de leur temps de service.

Cette mesure était également applicable aux cas de dispenses survenus après la décision du conseit de révision, que la loi de 1872, alors en vigueur, n'admetlait pas davantage.

Gette disposition était toute naturelle et très humaine et ne musait en aucune façon aux intérels de l'armée.

Matheureusement, par une de ces nombreuses inadvertances de rédaction qui caractérisent la loi sur le recrutement de l'armée, on a bien introduit dans l'article zi une disposition qui peruent de renvoyer, après un an de service, les jeunes gens qui invoquent un cas de disposition qui peruent de renvoyer, après un an de service, les jeunes gens qui invoquent un cas de dismais cette disposition est libeltée de telle sorte qu'elle révision, mais cette disposition est libeltée de telle sorte qu'elle voque postérieure la decision du conseil de revision, sien qu'invoque postérieurement, existait déjà au moment du conseil.

Seil.

Ce qui était juste et rationnel en 1886 l'était encore en 1889.

1 a donc là, certainement, une simple omission et nue modification volontaire.

Un certain nombre de pauvres diables en sont néanmoins victimes chaque année, et maigre l'intérêt que comporte leur situation, l'autorité militaire, en présence du texte de la loi, se trouve dans l'impossibilité de les faire bénéficier des motifs de dispense légitimes qu'ils ont négligé de faire valoir en termes utiles.

Un von tendant à rétablir, en leur faveur, dans la loi de 1886, a dié émis par le conseil général dans une de ses dérnières sessions, sur la proposition de MM. E. Serive et G. Vandame.

M. Plichon, avec le concours de MM. des Rotours, Le Gavrian, Cochin, Loyer et de quelques autres députés, vient de saisir la Chambre d'une proposition de loi tendant à sjorder à l'art. 3t de la foi de 1880 un paragraphe ainsi conçu.

2. Néamonns l'appeis on l'engage qui n'aurait nas justement de la concuration de loi tendant à sjorder à l'art. 3t de la foi de 1880 un paragraphe ainsi conçu.

2. Néamonns l'appeis on l'engage qui n'aurait pas justement le conseil de revision est, sur sa demande, aussitol qu'il a justifié de ces cas de dispense, renvoyé dans ses foyers en disponibilité, pour le temps qu'il a encore à servir, à moins que, en raison de sa présence sous les drapeaux, il n'ait procuré la dispense ence soul les droits à la dispense se trouvent frappés de déchéance appartiennent, en général, à des familiers est plus pesant que pour les autres.

En séparant l'omission évidemment involontaire commise dans la loi de 1889, la proposition dont l'honorable de remédier à des situations penibles et dignes d'intéret à tous égards.;

NOUVELLES DU JOUR

L'état de M. Burdeau président de la Chambre des députés

président de la Chambre des députes
Paris, 41 décembre. — M Burdeau, qui est soufrant depuis de longs mois, vient de voir son état s'aggraver de
ia façon la plus inquicitante. Le président de la Chambre
a eu, dans l'après-midi de dimanche, une crise cardiaque
assez violente. Dans la soirée du même jour, vers dix
heures, une nouvelle crise est survenue.
La journée d'hier a été mauvaise, mais dans la soirée
le maiade deiait plus caime. A minuit, le docteur Landouzy déclarait aux amis de M. Burdeau, venus à la
présidence, qu'ils pouvaient se reirer, l'état du malade
ne lui faisant pressentir aucune complication pendant la
nuit.

uit. Ce matin, l'état du président de la Chambre continuait inspirer de vives inquiétudes ; dès ce matin, les doc-

teurs Landouzy et Bouchard se sont rendus auprès du maiade. A la suite de leur consultation, ils ont rédigé le bulletir suivant : « Congostion pulmonaire, fièvre per sistante, état sérieux. »

M. Etienne, vice-président de la Chambre, a passé toute la nuit auprès de son ami.
Le Président de la République est venu en personne à heures, au l'alais-Bourbon, prendre des nouvelles de la Paris, 44 décembres — 1-81 de M. Burdeau reste sensitiement le même. A ouze leures et damie, il est sorti d'un assoupissement profond et a pu adresser quelques paroles à la me Burdeau.
Peu après, le docteur Landouzy se rettrait, suivi de M. Etienne, Ce n'est pas une amélioration, mais les craintes sont moins immédiates.

ont mons immeastes.

Vae découverte lagubre à Lyon
Lyon, 11 décembre. — Un pécheur a découvert,
oir, vers 5 heures, dans l'ile de Pierre-Bénite (Rhô
c adavre d'un homme auquel il manquait les que
embres.

ne cadavre d'un nomme auquet il manquat les quatre membres.

Le cadavre déconvert ce soit à proposition de la fléconvert ce soit à proposition de fait routé dans un sac, quand un pécheur la retiré da Rhône : la têle et les jambies manquaiont, et d'après les constatations faites par les médecins, ces parties avait été sciées.

On est donc bien en présence d'un crime, et ce crime, d'après l'aspect des sections, ainsi que celui de plusieurs entailles profondes que le cadavre porte dans le dos, parait remonter à une époque peu étojanée.

Le duc d'Ortéans à Bruxelles, — Les visiteurs les et décents de la combre des visiteurs les et des contraits de la combre des visiteurs les et de combres des visiteurs de la décentre. — Le nombre des visiteurs de la decentre. — Le nombre des visiteurs de la combre des visiteurs des visiteurs de la combre des vi

e duc d'Orléans à Bruxelles. — Les visiteurs bruxelles, it décenière. — Le nombre des visiteurs lu duc d'Orléans a dépassé loutes les prévisions. A onze entres du matin, le prince est allé au palais royal, oil it fait au roi une visite qui a duré une demi-heure. Le oi a invité le prince à déjeuner demain.

Le déjeuner de ce matin a été attristé par la nouvelle la mort du capitaine Mohrain, si longtempa attaché à a personne de M. le comte de Paris.

En annonçant cette nouvelle à ses convives, le duc l'Orléans, les larmes aux yeux, teur a dit : « Cette mort sit pour nous un deuit de famille. »

Citons parm les personnalités reçues : duc et duchesse, duc et prince de Broglie, Cremeau, sénateur, comte Louis le Vogni.

Les récompenses aux exposants

Les récompenses aux exposants

Paris, 41 décembre. — La commission chargée de examen des projets de loi retails aux récompenses à leverner à l'occasion des expositions internationales qui ont eu lieu à Anvers, à Lyon et à Saint-Petersbourg, se compose de MM. Plissonnier, Vallé, Delpeuch, Sonnery-Martin, Megnien, Clapot, Le Gavrian, Pierre Legrand, Berger et Méline.

L'état de M. Pasteur

Paris, 11 décembre. — Nous avons fait prendre ce après-midi des nouvelles de M. Pasteur. « L'illustre sa vant va mieux », nous a-t-on déclaré à l'Institut Pas

L'incident Giolitti à Monte-Citorio
Rome, ii décembre.— A l'ouverture de la séarce de la Chambre italiene, M. Giolitti annonce qu'il veut remetire à la la langua Romaine.

M. Biancher répond qu'il n'a pas de pli à recevoir.

Mais M. Giolitti descend de son banc le pli à neavent va le déposer sur le bureau du président.

Une vive discussion s'engage au milieu d'un tunuité indescriptible.

M. Crispi se lève et profite d'un instant de calme relatif pour déclarer que le geuvernement s'abstient, mais qu'il propose, lui, comme simple député, de renvoyer le pli aux archives.

M. Copiso demande la nomination d'une commission de sept membres, qui examinera les documents et entendra les inféressés.

Les prévisions sont que la Chambre acceptera l'ordre du jour Copino.

grande, la Chambre adopte à une grande majorité, par assis et levé, la motion Cavalotti, lendant à nommer une commission de cinq députés, afin d'examiner les documents de M. Giolitti, dans l'intérêt de l'honneur et de la dignité de l'assemblée, et d'en référer après avoir entendu les intéressés.

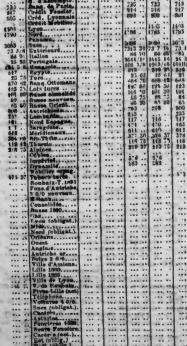
Cette proposition provoque une discussion violente sur la question de savoir si la commission sera nommée aujourd'hait ou demann.

La Chambre décide linalement de nommer immédiatement la commission. Cellect se réunira ce soir-même pour examiner les documents.

Le neuveau chancelier au Reichstag.— Ea demande de peursuites contre les députés socialistes.

Rome, 41 décembre.— Le Courriere Napoli avait an-oncé que le cardinal Rampolla était tombé en disgrâce après du pape, qui avait décidé de changer de politi-

BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE | Ocurs | VALBURS | Ocupa | Torme | Ocurs | Oc



	VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cour précé
	(111-40 - 400	8 9 1	113 50	OBLIC	GATIONS	
	Elile 60, r. 400					9.50
	» 68, r. 500			Union lin. N.	*** **	140
	# 77. r. 500			Gaz de Wasem		540
	» 84, r. 400			Ch.d.fer Econ.		513
	n 84, 4/4			Cambresis		215
	» 87, r. 400		606	Campresis.	ONNAGI	010
	n 93, r. 500 RoubT . 1860		503 .	Aniche, 120		9300
	RoubT . 1860			Angin, 400 d.	4015	A095
	Roubaix 1893		419	Blanzy		4800
	Amiens Dép. du Nord	w/	105 50	Bruay	NAME OF TAXABLE PARTY.	453'0
	Tourcoing1878		507 50	Bully-Gren.,60	2200 .	10:8
	Armentier, 86	1	\$07 50	Campagnac		700
	Douat, libérée	1 24 .4	d05	Carvia	23th	1300
	Valenciennes.	There .	B0	Conrrières, 10	4200	4200
	Vertey, Decr.	4360	1350	Crespin	1000	3076
	C. Platel et Cie			Douchy	11.12 22	
	Credit d. Nord			Drocourt, in s.		
	H. Devilder		1065 .	Feca coolle	4	2325
	Bang.re. Nord C. Esc. Roub.		500	Escarpelle Epinac Ferfay		600
	Gaz de Wazem	140 .	\$30	Ferfay		494
	Le Nord, ass.	2 40 2	2100	Albi		804
	Union g. Nord		455	Lens (400-)		23500
	St-Sant. Arras			Lens (400+)	::::: **	455
	Un. lin. Nord		140	Maries 30 0/0.	110750	40750
	Constr. Anzin	**** **		Maries 30 0/0.	*** **	12310
	Ciments franc	230 15	270	Maries 70 0/0.		83.0
ı	Estrée-Blanch		270	Mourchin		176
	Tramw. Nord			Sincey-le-R		773
	Bat à bélice.			Sincey-le-R Thivencelles Vicoigne et N.		92
ļ	Chem Econom		520	Vicoigne et N.		17300
	Brouts et Co		793	OBL	GATIONS	0.65
	C.Liquid RT.				1	
	Eaux Dunkero		49.1 34	Bethune 1877.	\$33	
	Tretilerie		4000	Drocourt 4886.		
	Biachm-St-V.	1	1 2300	Martes 4893	1	528
	Denatn Anzin	.1	. 660	Lièvin 4866		805
	Usin Villerup	t	. 450		1	6

Marchée de Lille du 12 décembre 1894

Cours Précédent	TALEURS	du jour	
1.3 27 1/3	3 0/0	102 40 -/	
100 85 .7.	3 0/0 amortissable	100 60 ./	

The second of the second of the second of the

Dernière Heure

(De not correspondents particulers, et par FUL SPACIA.)

WATER M. REDEAU

Treident de la Chambre des Béguides de la Chambre de la Control de